

(sous réserve d'approbation au prochain conseil communautaire)

Le Président présente Peggy Barberet, responsable du service Finances qui remplace Estelle Maurice, à l'ensemble des délégués communautaires.

Anne-Marie Barbe est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil du 10 décembre 2018

☛ **3 Abstentions**

1- Débat d'Orientation Budgétaire

Victor Vecchiato introduit le débat en rappelant l'historique des 4 dernières années et l'analyse du Compte Administratif 2018. Celui-ci n'appelant aucune question, il poursuit avec la présentation du budget prévisionnel 2019.

Michel Picot s'interroge sur l'absence de subventions du Département dans le cadre du Schéma directeur sur le budget « tourisme et sentiers » ?

Bernard Combe explique que les recherches de financement sont en cours. Pour le Président, cela s'explique par le fait qu'il n'y a pas d'actions particulières prévues en 2019.

Laurent Viallard souhaite des précisions sur les mouvements de personnel (remplacement, conditions de retour....) entre « création de poste et absences pour congés maladie » ?

Bernard Combe indique que les agents ont été soit remplacés partiellement, soit le partage des tâches s'est fait en interne. L'utilisation des ressources en interne pour pallier l'absence était la solution la plus adéquate ajoute le Président et, bien évidemment, les personnes retrouvent leur poste à l'identique.

Arrivée de Christian Roux

Marc Delmas s'étonne que la somme inscrite en 2018 dans le cadre du contrat de ruralité qui n'a, par ailleurs, jamais été versée n'apparaisse pas en 2019 ?

Cette somme de 24 000€ n'a pas pu être obtenue en raison du refus de la Préfecture de Région explique Jérôme Fauconnier mais cela n'impacte pas le budget prévisionnel 2019.

Laurent Viallard regrette que tous les budgets n'aient pas fait l'objet de discussions dans le cadre de la commission Finances.

Le budget principal alimentant les budgets Tourisme et Ecoles en matière de charges de personnel, de passage à la semaine de 4 jours, il n'était pas nécessaire de discuter chaque budget séparément.

Michel Picot s'interroge sur l'impact du retour de la semaine à 4 jours alors que la CLECT a été modifiée.

La CLECT a été modifiée pour rééquilibrer et ajuster la participation des communes en tenant compte du coût par enfant explique Jérôme Fauconnier ; d'ailleurs, l'ensemble de la question scolaire va être revu.

Laurent Viallard a l'impression qu'il y a une certaine porosité de la compétence « Vie scolaire » vers le service « Enfance Jeunesse ».

En réalité, c'est l'inverse qui se produit avec un investissement conséquent du service « Enfance jeunesse ». Cette porosité est voulue car il existe une relation étroite entre l'école et le périscolaire ou l'accueil du mercredi et cela entre dans l'organisation indique Jérôme Fauconnier.

Guy Percevault réaffirme que le budget Ecole ne finance aucun poste du service « Enfance jeunesse ». Le Mangetou induit des frais supplémentaires en personnel. En effet, du personnel intervient au collège pour la préparation des repas. Par ailleurs, plus d'enfants vont pouvoir aller au ski ce qui n'était plus le cas auparavant.

Pour Claude Didier, la réaffectation de la différence vers les écoles et sur le ski est positif ; ne serait-il pas possible de disposer également d'une marge de manœuvre pour permettre aux écoliers de fréquenter la piscine ?

Concernant la piscine, Guy Percevault rappelle sa volonté de permettre à tous les enfants de pouvoir en bénéficier mais aujourd'hui, tous les enfants ne peuvent pas y aller, ce qui soulève le problème de l'équité car aller à la piscine a un coût non négligeable.

Pour Jean-Pierre Agresti, quand il est question de compétence communautaire sur les écoles, il ne s'agit pas simplement d'évoquer le budget ; le problème est plus vaste ; en effet, quand il y avait la semaine de 4.5 jours chaque écolier bénéficiait de tout le panel tandis que depuis le retour à la semaine de 4 jours, seuls certains enfants participent aux activités car quelques familles ne font pas la démarche d'aller vers des structures telles que Mix'Agés. Quand les activités proposées ne sont pas organisées par l'école, c'est souvent plus compliqué.

Laurent Viallard rappelle que l'équipement piscine pèse lourdement sur le budget des communes ; le tarif de l'eau a un coût préférentiel aujourd'hui, mais cela semble remis en cause aujourd'hui. L'augmentation future du prix de l'eau va faire exploser le coût d'exploitation de cet équipement.

Pour Christophe Drure, aujourd'hui, ce surcoût est entièrement supporté par le budget de l'eau et il est essentiel de se poser la question de comment changer cette situation. Il convient d'avoir en tête que le coût tarifé aux communes pour les fontaines publiques ou les piscines est moins cher que le coût de production du m³ d'eau pour la CCT.

Maintenir une piscine représente un effort financier important pour une commune à la fois en matière d'exploitation mais également en matière d'organisation des personnels autour des piscines (maitre-nageur, frais de ménage, accueil...) et ce coût reste à la charge du contribuable. Mensois indique Marcel Calvat. Cette situation n'est pas facile à gérer et il souhaite que les communes environnantes fréquentent beaucoup plus souvent la piscine. De nombreux créneaux sont libres en septembre et pourraient servir aux écoles.

Guy Percevault propose que la Communauté de communes du Trièves paie pour tous les enfants si des créneaux sont disponibles.

Cette question des piscines soulève le problème de la prise en charge des équipements sportifs dans leur ensemble souligne Jérôme Fauconnier et il conviendra d'en débattre globalement si cela doit être abordé.

Jean-Pierre Agresti propose de réfléchir ensemble et de rédiger une charte de bonne gestion des équipements pour arriver à un meilleur fonctionnement.

Claude Didier, qui n'a pas pu assister à la commission Finances, demande s'il serait possible de dégager des marges de manœuvre pour des événements sportifs ou culturels ?

Jérôme Fauconnier rappelle qu'un effort à destination des associations a été consenti l'année dernière, donc cette année l'effort va être fait en faveur du personnel.

Pour conclure, le Président remercie et félicite les services de la CCT et rend hommage au travail effectué pour parvenir à un budget maîtrisé, grâce auquel la CCT peut fonctionner correctement et avoir des marges de manœuvre permettant de réaliser des actions conséquentes.

De son côté, Marie-Jo Villard remercie l'effort consenti par la CCT en faveur du CIAS : mise à disposition gracieuse de personnel : RH, secrétariat du CIAS, CA etc....)

Enfin, Victor Vecchiato adresse ses remerciements à l'ensemble du personnel de la CCT et plus particulièrement à Bernard Combe qui a pris le relais pendant le temps d'absence du Responsable du service Finances, ce qui a permis de respecter les délais.

Réforme du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) :

Il s'agit d'un outil qui se déploie au sein des services de l'Etat et qui doit donc être également mis en œuvre dans les Collectivités territoriales. Ce nouvel outil indemnitaire, en se substituant à l'ensemble des primes existantes, devient un outil de référence pour l'ensemble des filières et correspond à une vraie avancée.

La collectivité a été accompagnée par un cabinet extérieur et un COPIL a été créé au sein de la Communauté de communes du Trièves pour la mise en œuvre du RIFSEEP avec comme objectif la correction des imperfections actuelles et une meilleure équité entre tous les agents.

Laurent Viillard souhaite savoir si ce sera le même type de prime, quels que soient les niveaux ou les sujétions ?

Pour Karine Matuszynski, les choix faits vont dans ce sens mais seront soumis au comité technique. La simulation fait apparaître un coût annuel pour la structure de 110 000 euros sur la base d'équivalents temps plein.

Laurent Viillard souhaiterait une répartition par décile par agents afin de vérifier si ces nouvelles règles sont adaptées à tous les agents.

Pour Karine Matuszynski, il convient de faire la distinction entre le salaire de l'agent lié à son grade et le Régime Indemnitare ; quant à la carrière de l'agent, elle concerne le choix de l'agent.

Michel Picot s'interroge sur la complexité du mécanisme ?

Jérôme Fauconnier indique que, quelle que soit la fiche de poste de l'agent, il sera possible de l'intégrer dans une catégorie pré établie ce qui permet la transparence.

Certaines disparités correspondent à l'héritage des anciennes communautés de communes et ce nouveau dispositif est un moyen d'en gommer quelques-unes et de remettre les choses d'aplomb.

Pour Jean-Pierre Agresti, dans le cadre d'une projection à long terme, les territoires aujourd'hui non attractifs en terme de salaire, pourraient le devenir grâce à la mise en œuvre de ces rémunérations attractives et équitables.

Suite aux discussions lors de la commission « Finances » et compte tenu de la somme à engager (110 000€), le Président propose 2 possibilités ; la première proposition consiste à une mise en œuvre sur 3 ans et la deuxième proposition consiste à une mise en œuvre en 2 fois : voter 55 000€ cette année et la 2^{ème} partie l'année prochaine, sans engagement, car ce sera la fin de la mandature mais avec cette ligne à suivre.

Laurent Viillard propose un relèvement de 0.5 point sur le foncier bâti pour permettre la mise en œuvre immédiate.

Victor Vecchiato refuse car l'augmentation des bases va déjà peser sur les contribuables pour plus de 2% et il ne veut pas ajouter une autre augmentation à la fiscalité des contribuables ; d'autant plus, qu'avec cette évolution de la fiscalité, la CCT est capable aujourd'hui d'absorber cette augmentation de la masse salariale. Pour Michel Picot, malgré la fin de la mandature, ce sont les mêmes qui voteront le budget 2019 et celui de 2020 ; il n'imagine pas les prochains élus revenir en arrière dès les 1ers jours de la mandature. Il en va de notre responsabilité aujourd'hui d'assumer ce choix pour les 2 prochaines années.

Il est proposé de démarrer avec 55 000€ dès cette année mais sans augmenter la fiscalité. Par contre, Le Président précise qu'il ne pourra s'engager auprès du personnel pour 2020 car il est impossible de connaître les mesures qui seront en vigueur en 2020.

Enfin, le Président rappelle que le DOB n'est pas soumis au vote.

2- Autorisation de dépenses à hauteur de ¼ du budget d'Investissement sur tous les budgets 2019

Dans l'attente du vote du budget, la communauté de communes peut, selon les dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales et par délibération du conseil communautaire, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

Il est proposé au conseil communautaire de faire application de cette possibilité à hauteur de 25 % des investissements budgétés en 2018, à savoir :

→ **Rappel budget Investissement 2018 :**

| | Chapitre 20 | Chapitre 21 | Chapitre 23 |
|--------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Budget Principal | 47 225 € | 164 013 € | 2 353 986 € |
| Budget OM | 50 000 € | 664 737 € | 96 000 € |
| Budget EAU | 0 € | 3 867 € | 397 278 € |
| Budget Ecoles | 15 000 € | 129 516 € | 5 361 532 € |
| Budget Immo La Croizette | 0 € | 0 € | 17 598 € |
| Budget Tourisme | 5 000 € | 94 642 € | 0 € |

→ **Limite de 25 % des investissements budgétés en 2018 :**

| | Chapitre 20 | Chapitre 21 | Chapitre 23 |
|--------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Budget Principal | 11 806 € | 41 003 € | 588 496 € |
| Budget OM | 12 500 € | 166 184 € | 24 000 € |
| Budget EAU | 0 € | 967 € | 99 320 € |
| Budget Ecoles | 3 750 € | 32 379 € | 1 340 383 € |
| Budget Immo La Croizette | 0 € | 0 € | 4 399 € |
| Budget Tourisme | 1 250 € | 23 660 € | 0 € |

Vote : Autorisation de dépenses à hauteur de ¼ du budget d'Investissement sur tous les budgets 2019

☞ **Adopté à l'unanimité**

3- Attribution d'un fonds de concours à la commune de Gresse en Vercors

L'article L 5214-16 du CGCT prévoit : « Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds. »

Considérant les travaux réalisés par la commune de Gresse en Vercors pour la mise en conformité des locaux de la micro crèche « Les Mistoufflets », pour un montant de 25 022,73€ HT € financés à hauteur de 19 206 € par la CAF de l'Isère, il est proposé d'attribuer un fonds de concours à la commune de Gresse en Vercors d'un montant de 2 908,36€ ; soit 50% de la part de la commune hors subventions.

Ce fonds de concours sera inscrit en section d'investissement au Budget primitif 2019.

Vote : Attribution d'un fonds de concours à la commune de Gresse en Vercors

☞ **Adopté à l'unanimité**

4- Modification du tableau des effectifs

Suite à l'avis favorable à l'unanimité du Comité Technique réuni le 29 janvier 2019, le tableau des effectifs est modifié comme suit :

| Suppressions de poste | | Date d'effet / motif | Créations de poste | |
|-----------------------|--|---|--------------------|--|
| N° de poste | Grade / quotité / service | | N° de poste | Grade / quotité / service |
| 2016-71 | Adjoint d'animation à 28 heures hebdomadaires | A effet du 1 ^{er} janvier 2019 Modifications d'organisation pour des postes mutualisés entre les services Vie scolaire et Enfance-jeunesse, liés au recrutement du directeur d'accueil de | 2019-71 | Adjoint d'animation à 35 heures hebdomadaires |
| 2018-132 | Animateur à 28 heures hebdomadaires | | 2019-132 | Adjoint d'animation à 35 heures hebdomadaires |
| 2018-23 | Adjoint d'animation à 17 heures 55 minutes hebdomadaires | | 2019-23 | Adjoint d'animation à 22 heures 44 minutes hebdomadaires |

| | | | | |
|---------|---|---|---------|---|
| | | loisirs périscolaires de Monestier-de-Clermont | | |
| 2018-79 | Technicien ou rédacteur à 28 heures hebdomadaires | A effet du 1 ^{er} février 2019 Difficultés de recrutement sur le poste de chargé de commande publique | 2019-79 | Technicien ou rédacteur à 35 heures hebdomadaires |

Vote : Modification du tableau des effectifs

☞ **Adopté à l'unanimité**

5- Protection sociale complémentaire

Le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 a réglementé les modalités de financement par les collectivités territoriales de la protection sociale de leurs agents en organisant 2 procédures :

- la labellisation
- la convention de participation.

A la Communauté de Communes et au C.I.A.S., 2 contrats collectifs avec participation obligatoire de l'employeur proposés par le CDG ont été souscrits, l'un pour la complémentaire santé (remboursement des frais de santé) et l'autre pour la prévoyance (maintien de salaire). Les prestataires sont Intérieure pour la complémentaire santé et Solimut (précédemment MFP) pour la prévoyance.

Les contrats avec ces 2 organismes arrivent à échéance au 31 décembre 2019. Le CDG lance un appel d'offres pour chacune de ces prestations. Le Centre de Gestion de l'Isère propose de négocier un contrat cadre, ouvert à l'adhésion facultative des agents, dont l'avantage est de mutualiser les coûts et les risques dans les domaines de la garantie maintien de salaire et de la complémentaire santé.

Le Comité Technique s'est prononcé le 29 janvier dernier en faveur de la poursuite en convention de participation. Le Comité Technique, le conseil communautaire et le C.A. du C.I.A.S. seront de nouveau sollicités avant le 30 septembre 2019 pour déterminer le montant de la participation employeur notamment. Aujourd'hui le conseil communautaire est invité à se prononcer pour mandater le CDG pour l'organisation d'une mise en concurrence sur les 2 domaines, complémentaire santé et garantie maintien de salaire, et la négociation d'un contrat cadre d'action sociale mutualisé ouvert à l'adhésion facultative des agents, auprès d'une mutuelle, d'une institution de prévoyance ou d'une entreprise d'assurance agréée. Les caractéristiques précises du contrat cadre seront communiquées au terme de la procédure d'appel public à la concurrence engagée par le Centre de Gestion de l'Isère. La collectivité pourra alors décider de son adhésion et des modalités de cette dernière.

Vote : Protection sociale complémentaire

☞ **Adopté à l'unanimité**

6 – Convention avec la Ligue de l'enseignement – année 2019

Il est proposé de reconduire la convention de partenariat avec la Ligue de l'enseignement pour l'affectation et la gestion des paies des animateurs occasionnels du Service Enfance Jeunesse pour l'année 2019.

Les engagements de chaque partie sont définis par convention. Le montant prévisionnel de ce partenariat s'élève à 46 000 € répartis comme suit :

- 3 000 € d'accompagnement
- 2 000 € de frais de gestion des fiches de paie
- 41 000 € de paie d'animateurs occasionnels.

Claude Didier rappelle que, lors du débat sur les rythmes scolaires, la question du maintien du PEDT avait été évoquée. Il souhaite savoir si le PEDT est bien maintenu ?

Guy Percevault indique, qu'en effet, le PEDT est maintenu et qu'un bilan sera prochainement fait.

Vote : Convention avec la Ligue de l'enseignement – année 2019

☞ **Adopté à l'unanimité**

7 – Conventions financières avec les multi-accueils

Dans le cadre de la politique Petite enfance soutenue par la Caisse des Allocations familiales de l'Isère, il convient de reconduire les conventionnements quadriennaux d'attribution de concours financiers qui sont par la suite attestés par des avenants annuels comme le requiert le Trésor public.

Par ces conventions, la communauté de communes du Trièves reconnaît la mission de service public, d'utilité sociale et d'intérêt général, conduite par ces associations. Elle reconnaît leur rôle majeur dans la mise en œuvre d'une politique petite enfance sur le territoire, et formule le souhait que ces associations soient des structures majeures en matière de garde d'enfants sur notre territoire et de partenariat en matière de politique familiale.

Il est proposé de fixer préalablement au budget 2019 la participation 2019 de la Communauté de Communes du Trièves de la manière suivante :

- L'association TRIEVOISE POUR LA GARDE DES JEUNES ENFANTS (gestion du multi accueil de Mens et de Clelles) :
 - Subvention arrêtée en amont du budget principal à 112 843€ pour l'année 2019 pour la structure de Mens

- Subvention arrêtée en amont du budget principal à 59 480€ pour l'année 2019 pour la structure de Clelles.
- L'association LES MISTOUFLETS (gestion du multi accueil de Gresse en Vercors)
 - subvention arrêtée en amont du budget principal à 47 473€ pour l'année 2019
- L'association SOS RECRE (gestion du multi accueil le P'tit jou et la halte-garderie itinérante La P'tite Récré)
 - subvention arrêtée en amont du budget principal à 166 393€ pour l'année 2019.

Vote : Conventions financières avec les multi-accueils

☞ **Adopté à l'unanimité**

9 – Convention avec le collectif d'entraide

Dans le cadre du développement de Mixages en espace de vie sociale et de la reconduction du nouveau projet du Granjou, il est proposé de mettre en place une convention de partenariat avec l'association du Collectif d'entraide.

Il est ainsi proposé de soutenir le Collectif d'Entraide :

- Dans ses actions à destination des populations les plus précaires et dans sa dynamique associative dans un contexte d'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'épicerie sociale et solidaire,
- Dans sa mission de lutte contre l'isolement, de mixité des publics et de la nécessité de recréer du lien social.

Dans ce cadre, la communauté de communes mettrait à disposition de l'association la référente famille et la responsable d'équipement de vie Sociale Mixages sur les temps de l'épicerie sociale. Cette présence des animatrices professionnelles repose sur les objectifs partagés suivants :

- Participer à l'accueil des bénéficiaires et des familles sur les temps d'épicerie sociale et solidaire,
- Etre à l'appui des bénévoles dans la fonction d'accueil, d'écoute et de convivialité,
- Transmettre aux bénéficiaires et aux bénévoles les informations des centres sociaux ou du territoire dans lesquels chacun peut y trouver leur place ou une réponse à leurs besoins,
- Accompagner les familles ou les personnes en demande d'un accompagnement sur un projet spécifique en lien avec le collectif d'entraide,
- Animer un temps de regroupement des équipes de bénévoles Mens/ Monestier de Clermont sur les pratiques d'accueils et les expériences vécues 2 fois/an.

Les engagements de chaque partie sont définis par convention d'une durée de 1 an (2019) et qui sera reconduite tacitement.

Laurent Viillard s'interroge sur les moyens mis à disposition du collectif d'entraide ?

Par exemple, à Mens et à Monestier de Clermont, les locaux du collectif d'entraide sont gratuitement mis à disposition par les communes indique Jérôme Fauconnier et l'association peut bénéficier d'autres moyens selon les conditions des conventions passées avec les communes.

Vote : Convention avec le collectif d'entraide

☞ **Adopté à l'unanimité**

10 – Convention de prestation de service avec le restaurant l'Alezan

Le restaurant l'Alezan à Mens assure une prestation de livraison de repas pour le service Enfance Jeunesse dans le cadre de l'accueil de loisirs des vacances d'hiver de Mixages. Il convient donc de passer une convention afin de définir les modalités. Le prix de la prestation est fixé à 3.95€ par personne et par repas.

Vote : Convention de prestation de service avec le restaurant l'Alezan

☞ **Adopté à l'unanimité**

11 – Contrat Enfance jeunesse 2018-2021 avec la CAF de l'Isère

La communauté de communes du Trièves renouvelle pour 4 ans son contrat enfance jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales. Ce contrat permet le financement d'une importante partie de la politique Famille de la Communauté de communes abondant ainsi les services « Enfance jeunesse », « Vie scolaire » et « Petite enfance ». Les financements sont établis selon 2 volets ; le volet Enfance rassemblant la politique « petite enfance » (coordination, multi accueil, ludothèque, RAM...) et le volet Enfance jeunesse (coordination, accueils de loisirs extrascolaire et périscolaire, séjours, BAFA...).

Les évolutions à noter sur le volet Enfance sont :

- Le passage en micro crèche des Mistouflets permettant un soutien plus important,
- Une revalorisation du soutien aux Multi accueils.

| En € | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | TOTAL |
|------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|
| MC Mistouflets | 22 921,22 | 48 868,91 | 49 002,96 | 49 002,96 | 169 796,05 |
| Ma les P'tits hêtres Clelles | 28 790,47 | 28 902,94 | 29 169,66 | 29 973,67 | 116 836,74 |
| MA les P'titous Mens | 57 108,11 | 57 076,82 | 57 897,95 | 57 946,29 | 230 029,17 |
| MA SOS Récré | 68 207,32 | 68 236,58 | 68 998,72 | 69 048,09 | 274 490,71 |
| Coordination | 12 244,58 | 12 244,58 | 12 244,58 | 12 244,58 | 48 978,32 |

| | | | | | |
|----------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Petite enfance | | | | | |
| Ludothèque | 1 051,85 | 1 051,85 | 1 051,85 | 1 051,85 | 4 207,40 |
| RAM Trièves | 13 351,10 | 13 351,10 | 13 351,10 | 13 351,10 | 53 404,40 |
| TOTAL | | | | | 897 742,79 |

Les évolutions à noter sur le volet Jeunesse sont :

- La fin de l'accompagnement des périscolaires communaux qui ne sont pas passés en Accueil de loisirs,
- Le renforcement du financement périscolaire de Monestier de Clermont.

| <i>En €</i> | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | TOTAL |
|----------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------------|
| ALSH Monestier | 11 273,18 | 12 455,93 | 12 455,93 | 12 455,93 | 48 640,97 |
| ALSH Mens | 10 032,83 | 10 756,18 | 10 756,18 | 10 756,18 | 42 301,37 |
| ALSH Ado périscolaire | 3972,89 | 3972,89 | 3972,89 | 3972,89 | 15 891,56 |
| ALSH périscolaire | 19 427,44 | 19 427,44 | 19 427,44 | 19 427,44 | 77 709,76 |
| séjours | 6 780,68 | 6 780,68 | 6 780,68 | 6 780,68 | 27 122,72 |
| Coordination enfance jeunesse | 14 689,43 | 14 689,43 | 14 689,43 | 14 689,43 | 58 757,72 |
| BAFA | 2 145,99 | 2 145,99 | 2 145,99 | 2 145,99 | 8 583,96 |
| 400 coups | 2 987,49 | 2 987,49 | 2 987,49 | 2 987,49 | 11 949,96 |
| Dégressivité actions antérieures | 11 253,79 | 8 819,64 | 6 385,49 | 4 196,48 | 30 655,40 |
| TOTAL | | | | | 321 613,42 |

Il convient de noter que la CAF a procédé à une revalorisation du Contrat Enfance Jeunesse suite au passage à la semaine de 4 jours, précise Louise Girard.

Laurent Viillard évoque la rencontre avec les jeunes « Place aux jeunes » où 3 ateliers ont été organisés sur différents thèmes et où la nécessité d'avoir plus d'animations sur les communes des alentours est ressortie. Pour Jérôme Fauconnier, c'est justement pour répondre en partie à ces attentes qu'un poste a été prévu au budget 2019.

Vote : Contrat Enfance jeunesse 2018-2021 avec la CAF de l'Isère

☞ **Adopté à l'unanimité**

12 – Convention relative au cofinancement de la Mission locale Alpes Sud Isère

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la convention de cofinancement de la mission locale Alpes sud Isère :

- Proposition de la mission locale : augmentation de la participation par habitant de 1,78 € à 1,95 € soit 19 503,90 € (10 002 habitants x 1,95 €).
- Si maintien au niveau de la participation par habitant actuelle : 17 803,56 € (10 002 x 1,78 €).

Pour Gérard Dangles, l'augmentation de la participation par habitant est justifiée par les efforts consentis par la Mission Locale Alpes Sud Isère en matière de réorganisation de postes, et de l'important travail effectué qui a permis une augmentation du nombre de jeunes qui fréquentent la Mission locale. Il précise que cette augmentation a été acceptée par les 2 autres territoires, l'Oisans et la Matheysine, également signataires de la convention.

Vote : Convention relative au cofinancement de la Mission locale Alpes Sud Isère

☞ **Adopté à l'unanimité**

13 – Avenant à la convention triennale CCT – AGEDEN 2017-2019

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le programme d'actions 2019 dans le cadre de la convention triennale signée entre la CCT et l'AGEDEN :

- Le maintien de 8 permanences Espace Info Energies (EIE) sur le territoire, en alternance entre Mens et Monestier-de-Clermont, pour toute l'année.
- L'acquisition d'une caméra thermique à mettre au prêt des habitants. Il sera alors conseillé aux utilisateurs de se rendre en permanence EIE pour avoir une analyse détaillée des éléments repérés via la caméra thermique.
- La participation à la rencontre autour du logement au printemps 2019.

L'ensemble de ces actions représente un coût de 3 805 €.

Vote : Avenant à la convention triennale CCT – AGEDEN 2017-2019

☞ **Adopté à l'unanimité**

14 – Changement de prix de vente d'articles au sein de la régie de l'OTI du Trièves

Il convient de modifier le prix de vente des articles à la vente dans les antennes de l'OTI du Trièves de la façon suivante :

| Article | Prix de vente initial | Nouveau prix de vente | Marge sur nouveau prix de vente |
|---|-----------------------|-----------------------|---------------------------------|
| Livre « Monestier de Clermont, terre d'entrepreneurs » Bernard Freyrier – dépôt-vente | 30 € | 15 € | 5 € |

Vote : Changement de prix de vente d'articles au sein de la régie de l'OTI du Trièves

☞ **Adopté à l'unanimité**

15 – Demande de subvention pour l'achat d'un compacteur à déchets pour la déchetterie de Mens

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès du Département de l'Isère afin de financer l'acquisition d'un matériel destiné à la compaction des déchets de la déchetterie de Mens afin d'optimiser les transports de bennes et ainsi de limiter la présence de camions sur les routes. Le type de matériel sera un compacteur à déchets dédié uniquement à la compaction de bennes. Le plan de financement s'établit de la façon suivante :

| DEPENSES | | RECETTES | | |
|----------------------|---------------------|----------------------------|---------------------|-------------|
| Compacteur à rouleau | 110 000,00 € | Département de l'Isère | 55 000,00 € | 50 % |
| | | <i>Autofinancement CCT</i> | <i>55 000,00 €</i> | <i>50%</i> |
| TOTAL | 110 000,00 € | TOTAL | 110 000,00 € | 100% |

Vote : Demande de subvention pour l'achat d'un compacteur à déchets pour la déchetterie de Mens

☞ **Adopté à l'unanimité**

16 – Contrat de reprise des fibreux CSA3D : avenant n°1 entre la société PAPREC et la CCT relatif à la révision des prix pour l'année 2019

Dans le cadre de la consultation organisée par le CSA3D, la communauté de communes du Trièves a signé des contrats de reprise avec des prix de reprise variables (formule de révision de prix) et des prix minimum garantis (prix plancher) avec la société PAPREC pour les cartons de déchèteries (sorte 1.05).

Depuis la fermeture des marchés en chine (importation des matières à recycler), il y a un effondrement des marchés et donc des prix de rachat des matériaux. Dans le cadre des discussions, au sein du CSA3D, entre les collectivités et la société PAPREC, il a été convenu d'un commun accord **de réviser le prix plancher** (du prix minimum garanti) à compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019 :

- Pour les cartons de déchèterie (sorte 1.05) : de 100 €/Tonne à 80 €/Tonne.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser la passation de cet avenant.

Vote : Contrat de reprise des fibreux CSA3D : avenant n°1 entre la société PAPREC et la CCT relatif à la révision des prix pour l'année 2019

☞ **Adopté à l'unanimité**

17 – Convention de prestations de services entre Grenoble Alpes Métropole et la CCT

Depuis le passage aux nouvelles consignes de tri des emballages, les estimatifs de tonnages sont dépassés. Lors du conseil du 17 septembre 2018, un avenant a été pris pour dépassement de seuil et précisant que le marché serait reconduit pour une année et s'arrêterait dès le seuil de 50 000€ HT atteint.

Il convient donc de passer une convention avec GAM pour les prestations de tri et conditionnement des emballages dans le cadre de la convention de prestations de services entre adhérents de la charte du CSA3D (sillon Alpin) du 1^{er} jour du mois de la notification jusqu'au 30 avril 2020.

Suite au travail réalisé sur la mutualisation des installations, la Communauté de Communes du Trièves doit faire incinérer ses déchets sur l'usine d'incinération de la Tronche au 1^{er} mai 2020. Le marché d'incinération avec la société IDEX (incinérateur de Pontcharra) doit être reconduit au 1^{er} juillet 2019 pour un an.

Il est donc proposé de ne pas reconduire le marché et de faire incinérer les ordures ménagères sur l'incinérateur de d'Athador (La Tronche) du 1^{er} juillet 2019 au 30 avril 2020.

Vote : Convention de prestations de services entre Grenoble Alpes Métropole et a CCT

☞ **Adopté à l'unanimité**

- Questions diverses

☐ Informations diverses :

Conseil extraordinaire 25/02 : Jérôme Fauconnier rappelle qu'un conseil extraordinaire aura lieu le 25 février prochain pour évoquer trois thèmes :

- Le projet de loi Mobilités relatif à la problématique des transports et sur l'avenir de la ligne Grenoble-Veynes ;
- Le contrat de réciprocité avec Grenoble Alpes Métropole où un premier contact a eu lieu pour discuter de la présentation de projets concrets et de l'éventuelle signature d'un protocole d'ici fin 2019 ;
- La carte scolaire du Trièves.

Ce conseil permettra d'aborder ces problèmes de fond.

Contrat de transition écologique : Le Président explique avoir été contacté par le Préfet pour une candidature commune Métropole/Trièves dans le cadre du Contrat de transition écologique. Jérôme Fauconnier a fait part de son intérêt et cette candidature a été retenue ; seuls 8 territoires en France l'ont été aussi. L'avantage consiste à être en lien avec l'ADEME et pouvoir être prioritaire pour l'obtention de subventions de droit commun mais sans enveloppe financière spécifique. La signature de ce contrat est prévue en juillet prochain. Le Président espère que ce contrat permettra de faire avancer des projets, s'agissant d'écologie au sens large du terme.

ADS : Michel Picot indique que les conventions arrivent à échéance et que leur reconduction doit être prévue prochainement. Les communes recevront prochainement un courrier. Il rappelle que le renouvellement de ces conventions doit être voté en conseil municipal. L'activité est bonne et tout à fait conforme aux prévisions. Bernard Combe annonce la mutation prochaine d'un agent de ce service. Le processus de recrutement est lancé mais il profite ici de faire un appel à candidature.

Jean-Pierre Agresti souhaite avoir un retour d'activité du service ADS.

Le COPIL ADS va se réunir lundi prochain en présence de Daniel Niot, René Chalvin, Bernard Combe et Nathalie Bonato pour préparer le bilan de l'activité et pouvoir le présenter par la suite.

Point sur prédation : Yann Souriau évoque l'initiative portée par des sénateurs, des député(e)s sur la question de politique gouvernementale relative au « plan d'expérimentation loup dans le PNRV » dans laquelle la CCT était citée sans avoir été contactée ni pris part aux discussions, ce qui a conduit Jérôme Fauconnier à faire une réponse écrite pour une mise au point. Pour Yann Souriau, il est scandaleux de dépenser des sommes importantes dans ce cadre alors que le nombre de loups ne cesse d'augmenter. Il a rencontré un éleveur de Clelles, découragé, qui lui a indiqué qu'il ne mettrait plus ses bêtes au pâturage mais qu'il les garderait dorénavant à la bergerie ; ce qui est dramatique.

Par ailleurs, il a récemment assisté à une réunion relative aux actions de défense du pastoralisme. Il semblerait qu'une association démarche les communes du plateau du Vercors pour acquérir du terrain dans le but de privatiser des espaces pour la préservation des animaux sauvages ; ainsi 1000 hectares ont déjà été achetés par cette association dans le Vercors pour exclure les activités humaines ; les éleveurs se retrouvent dans une situation difficile. Ce changement de destination des territoires qui se privatisent au lieu de revenir aux agriculteurs et au pastoralisme est dangereux. Cet espace naturel en étant privatisé va donner lieu à des taxes et à la spéculation et ce, au détriment des éleveurs car ces terrains sont achetés au prix fort. 17% du territoire national serait concerné. Le territoire Trièves va être aussi confronté à cette problématique. Le Département de la Drôme intervient sur ce problème et Yann Souriau va prendre contact avec le Département de l'Isère pour mener une action.

Jean-Bernard Bellier rappelle l'existence d'un Plan pastoral sur notre territoire et indique qu'il rencontrera le Président du PNRV sur ce problème.

Ligne SNCF Grenoble/Veynes : Sabine Campredon indique que le ministre des transports a chargé un Préfet d'effectuer un diagnostic sur le maintien des petites lignes. Dans ce cadre, elle souhaite que Communauté de communes du Trièves fasse un courrier de soutien en faveur de la ligne et ainsi appuyer les actions pour la sauvegarde de cette ligne. Jérôme Fauconnier rappelle que 2 motions de soutien ont déjà été prises et qu'il ne lui semble pas opportun d'en prendre une supplémentaire ; la Communauté de communes du Trièves est prête à s'engager pour maintien de cette ligne quitte à participer financièrement. Les mois de Mars/Avril vont être déterminants soit pour le maintien de la ligne, soit pour la question de la volonté de l'Etat de maintenir cette ligne. Claude Didier confirme que chacun a montré son attachement à celle-ci. Selon lui, il est très important que la Communauté de communes du Trièves réaffirme son soutien par courrier au Préfet. Jérôme Fauconnier indique que ce maintien de ligne figurera dans le contrat de transition écologique.

Assemblée des maires : Michel Picot informe qu'une assemblée des maires aura lieu le 5 mars prochain dans la salle Guillot à Clelles à 18h30 afin de discuter sur le transfert de compétence EAU. Elle sera précédée d'un COPIL à 17h30. Il convient d'informer les employés communaux sur les modalités et la mise en œuvre de ce transfert.

Béatrice Vial indique avoir été contactée par Axa France pour une proposition de mutuelle pour les habitants. Elle souhaite savoir si d'autres communes l'ont été aussi. La commune de Sinard a été contactée aussi ainsi que celle de Monestier de Clermont. Laurent Viillard précise que les communes peuvent proposer un contrat de mutuelle via la commune à un tarif préférentiel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.